



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 12 MAI 2015 A 18H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 6 mai 2015.

Présents

Monsieur HOCBON Ludovic, Madame BEZIAT Delphine, Monsieur BOIGEOL Hervé, Monsieur VERDON Sébastien , Madame PLAIRE Claudine, Monsieur MIGNET Philippe, Madame LÉGERON Ghislaine, Madame BONNET Martine, Adjoints au Maire.

Madame MORETTON Annette, Monsieur BERDOLL Charles, Monsieur PÉTORIN Jean-Pierre, Monsieur BIRÉ Michel, Monsieur GARON Bernard, Madame BAUDRY Monique, Madame MÉMETEAU Arielle, Monsieur DROUIN Thierry, Monsieur BOUILLAUD Stéphane, Monsieur PETITGAS Lionel, Madame BOUTIN Marie-Kristine, M. Gino FILLONNEAU, Monsieur NODET Michel, Monsieur MACORPS Jean-Paul, Monsieur FOURAGE Hugues, Madame WILLEMOT Isabelle, Madame ROUSSILLON Christelle, Monsieur MÉTAY Pierre-André, Monsieur LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Madame GAILLARD Leslie, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Madame BEZIAT Delphine, Madame GARREAU Myriam, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Madame PLAIRE Claudine, Madame TRUDEAU Christelle, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur HOCBON Ludovic, Madame PARLOT Dominique, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur FOURAGE Hugues.

Absents

Monsieur DOMBAL Adrien, Conseiller municipal

Secrétaire

Monsieur PETITGAS Lionel, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la délégation de service public pour la gestion du Pôle d'Echanges Multi Usages :

- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public relative à la gestion du Pôle d'échange multi usage (PEMU) ; -**DESIGNE** la société SOVETOIRS, 105, boulevard d'Angleterre, B.P. 169, 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX, comme délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion du PEMU pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juin 2015 ; -**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de délégation de service public à intervenir ainsi que toutes les pièces annexes afférentes.

Concernant des opérations foncières Vallée du Seillot :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX, n° 427, d'une superficie de 4 882 m², propriété de M. et Mme James CANTEAU, au prix de 3 417,40 € ; -**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AX, n° 11, section ZT, numéros 299 et 300, d'une superficie totale de 11 137 m², appartenant à Mme Martine NAULLEAU, au prix de 7 795,90 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge de la Ville.

Concernant la rétrocession et la cession de parcelle place de Verdun au profit de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre de la construction d'un office de tourisme :

- **APPROUVE** la rétrocession, de la parcelle, propriété de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, cadastrée section BD, n°410, d'une surface de 255 m², située place de Verdun ; -**APPROUVE** la cession à titre gratuit à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte de 2 parcelles cadastrées section BD, issues du domaine public communal, d'une surface totale de 1 318 m², situées place de Verdun ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Concernant le classement dans le domaine public des lotissements « Berland » et « les jardins du Bas Poitou » :

- **APPROUVE** le principe de classement dans le domaine public communal des espaces communs et des réseaux du lotissement « BERLAND », situés impasse des Quatre Vents, cadastrés section BR, numéros 385, 393, 394, 395, 399, 400 et 401, d'une surface totale de 909 m² ; -**APPROUVE** le principe de classement dans le domaine public communal des espaces communs et des réseaux du lotissement « Les Jardins du Bas Poitou », situés allée des Tamaris, allée des Roseaux et allée des Joncs, cadastrés section AW, numéros 107, 372 et 452, d'une surface totale de 5 564 m² ; -**DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal de ces parcelles ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique à intervenir, préalable à la décision de cession. -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant le déclassement du domaine public communal avenue Pierre Mendès France – Principe de cession et enquête publique :

- **APPROUVE** le principe de cession, à titre gratuit, à Mme Eveline DELAHAYE d'une parcelle cadastrée section AD, d'une surface d'environ 100 m², située sur le domaine public communal, à l'angle de l'avenue Pierre Mendès France et de la rue Rabelais ; -**DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de cette parcelle d'une surface d'environ 100 m² ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le

Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique, -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant les opérations foncières et immobilières au cours de l'année 2014 :

- **PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2014.

Concernant les modifications du régime indemnitaire :

- **DECIDE D'APPLIQUER** le régime indemnitaire aux grades ci-dessous :

Catégorie C :

Echelle 5

- Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe :

Indemnité de sujétions spéciales = IAT x coeff. 5,70.

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles :

Indemnité d'administration et de technicité x coeff 5,70.

Echelle 4

- Gardien de police municipale :

Indemnité d'administration et de technicité x coeff 0,52

Régime spécifique 20 % du traitement soumis à retenue pour pension.

Catégorie B :

- Educateur principal de jeunes enfants :

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires x coeff 1,88

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires x coeff 2,96 (avec responsabilité de service).

-**APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire.

Concernant la convention de mutualisation du service commun « administration générale et des moyens : ressources humaines et finances » :

- **VALIDE** les précisions concernant les modalités pratiques de remboursement des frais du service commun « Direction de l'Administration Générale et des Moyens, Ressources Humaines et Finances », -**VALIDE** l'avenant n°2 à la convention annexé à la présente délibération, -**AUTORISE** le Maire, à procéder à la signature dudit avenant.

Concernant la désignation au sein des commissions communales suite à la démission d'un conseiller municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**NOMME ET INSTALLE** :

-Au sein de la commission « Travaux – voirie éclairage public » : M. Gino FILLONNEAU en remplacement de Mme Tatiana RABIN ;

-Au sein de la Commission « Environnement - Agriculture - Développement durable » : M. Gino FILLONNEAU en remplacement de Mme Arielle MEMETEAU ;

-Au sein de la Commission « Enfance - Jeunesse » : M. Lionel PETITGAS en lieu et place de M. Adrien DOMBAL ;

-Au sein de la Commission Culture - Patrimoine – Tourisme : Mme Arielle MEMETEAU en lieu et place de Mme Tatiana RABIN ;

-Au sein de la Commission mixte de jumelage : M. Gino FILLONNEAU en lieu et place de Mme Tatiana RABIN.

-DECIDE que M. Gino FILLONNEAU percevra en lieu et place de Mme Tatiana RABIN, l'indemnité de Conseiller municipal, **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant la désignation au sein d'un organisme extérieur suite à la démission d'un conseiller municipal :

- **DECIDE DE NE PAS PROCEDER** à l'élection à bulletin secret ; **-DESIGNE** M. Gino FILLONNEAU en qualité de représentant suppléant de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein du Conseil d'administration du Collège Viète.

Concernant les indemnités et frais de mission des membres du Conseil municipal :

- **APPLIQUE**, pour la durée du mandat, les dispositions des articles L.2123-18 et L.2123-18-1 du Code général des collectivités territoriales relatives au remboursement des frais de missions, le mode de remboursement se fera aux frais réels et /ou sur la base du barème établi pour les fonctionnaires sur présentation d'un ordre de mission, **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- **DECIDE DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du 1^{er} collège du CLSPD ; **-DESIGNE** les 8 membres au titre du 1^{er} collège du CLSPD :
-M. Ludovic HOCBON, premier Adjoint au Maire,
-M. Sébastien VERDON, Adjoint à la sécurité,
-Mme Claudine PLAIRE, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à la jeunesse,
-Mme Ghislaine LEGERON, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale,
-Mme Martine BONNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires,
-Mme Arielle MEMETEAU, Conseillère municipale déléguée au CLSPD,
-M. Hugues FOURAGE, Conseiller municipal,
-M. Josselin LE CLAIRE, Conseiller municipal.
-DIT QUE le responsable de la Police municipale sera désigné comme coordinateur du CLSPD, **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de constitution du CLSPD, **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant les attributions de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions suivant le tableau présenté ci-dessous.

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention accordée
3 et 5 rue du Château Féodal	Couverture en tuile	2 000 €
27 rue de la Tuée	Couverture en tuile	2 000 €
26 quai Victor Hugo	Couverture en ardoise	2 000 €
3 rue Goupilleau	Couverture en tuile	2 000 €
79 rue de la République	Couverture en tuile + façade	2 000 €
9 rue Saint Jean	Couverture en tuile et porte	2 000 €

-INSCRIT les dépenses au budget 2015.

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle suite au séisme au Népal :

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'ONG Samdo Avenir pour soutenir les populations locales du Népal, **-DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget 2015, **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant l'adoption de la charte éducative locale 2015-2020 :

- **APPROUVE** la charte éducative locale 2015-2020 qui détermine les enjeux et fixe les orientations en matière d'enfance et de jeunesse.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Affiché le : 15 mai 2015

Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE